



LEÇON D'ÉDUCATION...POPULAIRE : **L'action communautaire autonome des personnes handicapées expliquée au gouvernement**

Québec, vendredi le 31 octobre 2014. L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) est un organisme national de défense collective des droits, formé de regroupements régionaux qui eux, rassemblent des organismes de personnes handicapées et de parents qui existent partout au Québec.

Les premiers organismes sont nés au moment où il n'y avait que très peu de services publics. Plusieurs sont à l'origine des premiers services de stimulation précoce, d'activités socioprofessionnelles, de centres de loisirs...Le milieu associatif des personnes handicapées est issu des insatisfactions d'abord locales de milliers de personnes qui avaient des besoins criants. Les organismes ont été mis au monde par les personnes handicapées elles-mêmes ou par leurs parents ou familles. Elles ont ainsi voulu se donner une structure d'entraide pour et par les pairs et prendre davantage en main leur avenir, faire valoir leurs droits, partager sur leur réalité, se donner des services et des lieux de participation sociale, revendiquer des changements sociaux et briser leur isolement.

Les organismes communautaires autonomes de notre secteur développent des approches qui tiennent compte du contexte dans lequel vivent les personnes handicapées, ils poursuivent une mission sociale qui leur est propre et surtout, ils sont autonomes dans la détermination de leurs approches, de leurs pratiques et de leurs orientations.

Concernant l'action communautaire, le Québec s'est doté en 2001, d'une importante Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire¹. La Politique indique que le respect de l'autonomie des organismes est un enjeu crucial pour les organismes et le gouvernement. Les organismes sont déterminés à conserver leur autonomie et leur pouvoir d'initiative par rapport à l'État. Des ententes entre les organismes et le gouvernement concernant la prestation de certains services existent depuis plusieurs années. Elles sont basées sur le fait que le gouvernement reconnaît que les organismes fournissent à la société un pôle dynamique de son développement, par leur présence continue dans divers milieux, par leur regard sur les problématiques sociales et par leur habileté à innover et à concevoir des interventions et des services spécialisés, complémentaires ou alternatifs.

Les caractéristiques des organismes doivent être respectées dans les rapports que l'État a avec eux. Les ententes de prestation de services conclues avec le gouvernement doivent demeurer des ententes volontaires et consensuelles, négociées dans le respect de la Politique gouvernementale et de l'autonomie des groupes. *Fin de la leçon.*

L'éducation populaire fait partie de la mission de l'AQRIPH et c'est avec plaisir que nous publions la présente leçon pour vous tous, les élus de notre gouvernement. Sachez par contre que le plaisir va cesser si le gouvernement maintient le cap sur ses intentions d'utiliser les organismes communautaires autonomes, comme une réponse économique à la privatisation des services publics. *L'AQRIPH ne vous laissera pas détruire l'action communautaire.*

Isabelle Tremblay
Directrice de l'AQRIPH 418.694.0736

¹ <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>